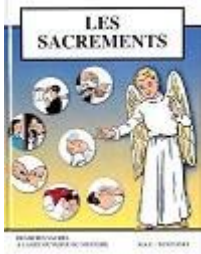


# PREPARATION AUX SACREMENTS



## BAPTEME

**Les inscriptions se font uniquement au presbytère de Marly.** Votre dossier ne pourra être enregistré que lors de votre passage aux heures de permanence (lundi de 11 à 12h - mardi et jeudi de 16 à 18h).

## PREMIERE COMMUNION

**Les inscriptions se font en début d'année scolaire.** Une fiche est disponible sur le site internet [stjacquesengrandeseille.fr](http://stjacquesengrandeseille.fr)

## CONFIRMATION

**La préparation se fait désormais dès la 6ème** dans un cheminement de foi et de partage, constitué de rencontres en équipe et ponctué de temps forts (en paroisse, en archiprêtré, au niveau diocésain, ...).

Contact Aramis MARIN : 06 16 63 47 53/ référent de la communauté Saint Jacques en Grande Seille (paroisses d'Augny, Metz-Magny et Marly)

## MARIAGE

**Un dossier en vue du mariage peut-être ouvert, dès lors que les informations et pièces suivantes sont réunies :** dates et lieux de baptême, date et lieu du mariage civil, noms et prénoms des témoins , vos choix concernant le fleurissement ou non de l'église , la présence de la chorale ou non  
Vous devez également apporter lors de votre venue aux heures de permanence :

- 4 enveloppes timbrées, sans adresse

- Un chèque de 200 € à la date du mariage, libellé à l'ordre du Conseil de Fabrique de la paroisse où vous vous mariez.

Attention : 1 seul mariage sera célébré par samedi, à 16 h, sur l'ensemble de la communauté de paroisses. Donc, si vous souhaitez réserver pour une date précise, il vaut mieux vous y prendre assez tôt.

## RECONCILIATION

Sur demande directe aux prêtres, aux grande fêtes, temps de préparation communautaire

## MALADES

Visites à domicile, s'adresser au secrétariat

## FUNERAILLES

S'adresser directement aux pompes funèbres qui assurent immédiatement le relais avec la paroisse concernée